

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
Extension d'un parc de stationneme	1. Intitulé du projet ent aérien						
2. Identifico	ıtion du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du ((ou des) pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale	2.2 Personne morale						
Dénomination ou raison sociale	SAS ALCOBA DISTRIBUTION						
Nom, prénom et qualité de la personne Monsieur Gilles BERNARD habilitée à représenter la personne morale							
RCS / SIRET 3 8 8 3 4	4 8 1 4 0 0 0 3 2 Forme ju	ridique SAS					

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique 41: aire de stationnement	le projet prévoit l'extension du parc de stationnement aérien existant de 461 places à
ouvertes au public	950 places (en R+4), portant ainsi le nombre de stationnement à 1174 places (en comptant les places existantes en dehors de l'emprise des parkings en élévation)
Rubrique 30: installations	
photovoltaïques sur ombrieres	Le projet prévoit l'installation au R+4 d'ombrières photovoltaiques pour une surface de 1600 m² soit plus de 250 kWc.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne l'extension du parking aérien existant :

Le parking existant comporte un niveau arien (R+1), le projet prévoit de construire à l'arrière du parking existant un nouveau parking aérien sur 4 niveaux représentant une emprise au sol de 4431 m² (ce parc de stationnement aérien, largement ventilé sur l'extérieur, ne comptabilise pas de surface de plancher) et un passage couvert de 88,70 m² d'emprise au sol (ne comptabilise pas de surface de plancher, simple couverture)

Le parking couvert sera composé de :

- RDC : 262 places de stationnement conservées sur la partie existante et 105 sur la partie à créer
- R+1: 186 places de stationnement conservées sur la partie existante et 121 sur la partie à créer
- R+2: 87 places de stationnement
- R+3 : 92 places de stationnement
- R+4: 97 places de stationnement

le nouveau parking s'établit sur une zone déjà imperméabilisée accueillant actuellement des places de stationnement à l'air libre.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet	
Le centre commercial E.LECLERC, souhaite pouvoir offrir à sa clientèle une meilleure offre de stationnement passan	
1174 places de stationnement par l'élévation d'un parking aérien de 4 niveaux, sans nouvelle imperméabilisation d'	u site, celui-ci
étant réalisé sur une zone déjà exploitée en stationnement à l'air libre.	
4.3 Décrivez sommairement le projet	
4.3.1 dans sa phase travaux	
condamnation des places de stationnement à l'air libre où doit se situer la construction	
décapage des enrobés au droit des fondations et passages des réseaux	
élévation des structures	
Mise en place étanchéité	
mise of place etailerete	
A 2.2 dans sa phase d'ovaleitation	
4.3.2 dans sa phase d'exploitation Le public aura accès au parc de stationnement sur les niveaux RDC, R+1, R+2 et R+3.	
Le niveau R+4 est réservé au personnel .	
Le niveda in 4 escreseive du personner.	

La décision de l'autorité environneme	r ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'au	sera-t-il soumis ? utorisation(s)
ce projet est soumis à demande de pern		(-)
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superficie globale de l'opération - préc	ciser les unités de mesure utilisées
Grand	eurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol du parking R+4 hauteur du parc de stationnement R+4		4431 m ² 15,90 m pour le R+4 et 19,73 m avec
		les ombrieres
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)		
d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 7	_°32'32"07
Parking du centre commercial E. LECLERC situé rue de Seville 68 300	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	
sur la commune de SAINT LOUIS.	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à	
	l'article R. 122-2 du code de	
	l'environnement :	
	- 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1	_°'_"_ Lat°'_"_
	Communes traversées :	
Jo	ignez à votre demande les annexes n°	2 à 6
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une installation ou d'un ouvrage exista	nt? Oui X Non
environnementale?	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une év	aluation Oui Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement		
différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto		

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	le terrain est en dehors des zonages ZNIEFF la ZNIEFF de type 2: ancien lit majeur du Rhin de Village -neuf à Strasbourg , situé de l'autre côté de la route départementale (à 100 m du projet). la ZNIEFF de type 1: petite Camargue Alsacienne de l'autre coté de la RD 66 (200 m) la ZNIEFF de type 1: SABLIERE HARDT STOCKETEN A SAINT LOUIS situé de l'autre côté de la voie de chemin de fer (à plus de 300 m du projet)
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	réserves naturelles nationales de la Petite Camargue Alsacienne située de l'autre côté de la RD66 à 150 m du projet
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		PPBE aéroport bâle Mulhouse et PPBE infrastructure (RD66) sans impact pour le projet de parking du centre LECLERC
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		\boxtimes	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	zone humide la plus proche de l'autre coté de la RD66 (petite camargue Alsacienne)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	X		Le terrain est situé dans le périmètre de protection éloignée d'un captage . toutefois le projet n'aura pas d'impact puisque qu'il s'établit sur une zone déjà imperméabilisée dont les EP sont gérées, le projet d'élévation de ce parking R+4 collectera de la même façon les eaux pluviales.
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		tous le secteur de la petite Camargue alsacienne et le secteur Alluvial Rhin Ried bruch haut Rhin et Celui de la vallée du Rhin d'Artyznheim à village neuf sont classé NATURA 2000 et situé de l'autre côté de la RD66 à environ 100 m du projet.
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

	pleter le tableau sulva	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	l'extension du parking aérien en R+4 se fait sur l'emprise d'une zone de stationnement déjà existante il n'y aura donc pas de mouvement de terrain
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	l'extension du parking aérien en R+4 se fait sur l'emprise d'une zone de stationnement déjà existante , il n'y aura donc pas de mouvement de terrain
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		\boxtimes	l'extension du parking aérien en R+4 se fait sur l'emprise d'une zone de stationnement déjà existante .
			\boxtimes	l'extension du parking aérien en R+4 se fait sur l'emprise d'une zone de stationnement déjà existante .

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	l'extension du parking aérien en R+4 se fait sur l'emprise d'une zone de stationnement déjà existante .
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	l'extension du parking aérien en R+4 se fait sur l'emprise d'une zone de stationnement déjà existante .
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	П	Le parking a vocation à recevoir les véhicules de la clientèle du centre commercial. Le projet permet d'offrir à la clientèle une offre en stationnement plus importante sur le site et de répondre ainsi à un soucis de fluidification du trafic sur le site, la clientèle mettant moins de temps à trouver une place de stationnement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		\boxtimes	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	les véhicules de la clientèle (émetteurs de rejets dans l'air) sont déjà présents sur la zone.
Fmicsions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	Le parking sera édifié sur une zone commerciale existante comportant déjà de nombreux bâtiments commerciaux.
modit activi (agric sylvicu urban amén notan			X	l'extension du parking aérien en R+4 se fait sur l'emprise d'une zone de stationnement déjà existante .
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi : ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
4.3 Los incido		,		
	Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
		,		

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

le parking en R+4 répond aux orientations actuels de consommation d'espace en évitant l'étalement urbain et l'artificialisation de nouvelles surfaces, en effet, la construction s'établit sur une zone déjà imperméabilisée.

De nouvelles plantations d'arbres à hautes tiges seront réalisées le long de la rue de Séville.

Des ombrières photvoltaiques seront installées au R+4, participant à améliorer la consommation d'énergie sur le site, en produisant une électricité auto-consommée sur le site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'extension du parking aérien s'établit sur une zone déjà imperméabilisée exploitée en stationnement, il n'y a donc pas d'impact spécifique sur l'environnement . Le seul impact réside dans l'impact visuel du bâtiment qui sera traité dans le cadre du permis de construire déposé pour la réalisation de ce projet et la vérification de sa conformité vis à vis des règles d'urbanismes.

A ce titre aucune étude d'impact sur l'environnement n'est donc nécessaire à notre sens.

8. Annexes

8	.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	\boxtimes
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	\boxtimes
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
	rcturale du projet rtion du projet	
	9. Engagement et sig	inature
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X
Fait à	SAINT LOUIS	le, 25 juin 2020
Signature	ALCOBA DISTRIBUTION SAS 1, rue de Seville 68300 SAINT LOUIS Tél.: 03.89.70.97.00 RCS Mulhouse TI 388 344 814	